

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 JUIN 2022

Le seize juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 07 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : M. Jean THERY, M. Bruno DELLA SANTA, Mme Marie-Laure BOGNON BORNIER, Mme Evelyne CHAVANE, M. Philippe ROUAULT, M. Simon GRABY, M. Paul CANTONI, M. Guy MERCIER et M. Michel PIERRE formant la majorité des membres en exercice

EXCUSES : Mme Christa HEUSER - M. Jim STRITTMATTER et M. Fabrice FANTAUZZI

ABSENTS : Mme Marilyne BARDEY et M. Francis SERIAU

PROCURATION : M. Fabrice FANTAUZZI à M. Bruno DELLA SANTA

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Philippe ROUAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Adoption du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 avril 2022 transmis à l'ensemble des élus, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Observations préalables présentées par Guy Mercier :

Deux résolutions seulement (sur huit) concernent la commune : les n° 5 et 8.

Inversement, les informations sur les chantiers de la voirie et de la fibre optique auraient mérité d'être mises à l'ordre du jour et non relégué aux questions diverses.

1°) Construction du Centre d'Incendie et de secours de LORETTE

Délibération N° 20/2022

La nouvelle caserne des pompiers sera construite sur la zone d'activité, en direction de Cramans, derrière les ateliers des Compagnons.

Le terrain sera fourni par la commune de Mouchard, mais cela nécessite d'une part son achat, et d'autre part la modification du PLUI.

Le coût de la construction est estimé à 473 000 €, dont :

- 50% à la charge du Département

- Participation de la Communauté de communes du Val d'amour : 100 000 €

- Participation des communes, soit 136 000 € répartis sur la base de la population municipale en vigueur au 01/01/2022, soit pour Port-Lesney, la somme de 16.949,29 €.

Le projet et la participation financière sont **approuvés à l'unanimité**

2°) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Délibération N° 21/2022

Bruno Della Santa explique que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements) prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel prises par les autorités communales sont publiées en ligne.

Toutefois, pour les communes de moins de 3500 habitants l'ordonnance prévoit que le conseil municipal peut choisir le mode de publicité des actes.

Bruno Della Santa propose de choisir de continuer de rendre ces actes publics par voie d'affichage.

Cette décision est **approuvée à l'unanimité**.

3°) CCVA : rapport d'activité 2021

Délibération N° 22/2022

Les membres présents ayant pris connaissance du rapport annuel 2021 de la Communauté de communes du Val d'amour, sont amenés à délibérer sur son approbation. Aucune question, ni commentaire ne sont exprimés ;

Le rapport annuel 2021 est **approuvé à l'unanimité**

4°) RIFSEEP – modification de la délibération du 26 septembre 2017 pour intégrer le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Délibération N° 23/2022

Vu la mise en place du régime indemnitaire commun au bénéfice des agents de la commune, par délibération du 26 septembre 2017,

Vu la nomination au grade d'attaché territorial de l'agent en poste,

Considérant que ce cadre d'emplois des attachés n'était pas spécifié à l'origine sur l'acte, il est nécessaire d'ajouter ce cadre d'emploi des attachés territoriaux (arrêté ministériel du 03/06/2015).

Cette modification est **approuvée à l'unanimité**

5°) Projet de construction d'un City Park

Délibération N° 24/2022

Le projet reste à définir dans les détails, et la résolution d'aujourd'hui porte sur le principe d'une part et la localisation d'autre part.

Mr le Maire, ses adjoints et Paul Cantoni ont fait différentes réunions, tant avec les jeunes du village pour recueillir leurs souhaits, qu'avec des Maires d'autres communes possédant ces équipements pour bénéficier de leur retour d'expérience. Des entreprises spécialisées ont également été consultées.

Le coût estimé est compris entre 100.000,00 EUR et 150.000,00 EUR, en fonction des équipements sélectionnés, dont environ 50% pour le génie civil. Des subventions significatives peuvent être obtenues, et Mr le 1^{er} Adjoint fera avancer le dossier une fois que la décision de principe aura été acquise.

Le principe du City Park est **approuvé à l'unanimité**

La localisation proposée est sur l'ancien terrain de football – le City Park au fond, la partie coté route de Lorette étant réservée au projet de parking.

Une information des riverains doit être organisée. Le règlement du parc interdira son utilisation en soirée pour limiter les nuisances sonores.

La localisation proposée est **adoptée à l'unanimité**

6°) Demande de subvention Opération « Communes solidaires » pour l'extension de la maison des familles

Délibération N° 25/2022

La Maison des Familles située sur le site de l'hôpital Minjot, à Besançon, accueille pour un coût très modique les familles des malades hospitalisées, pour leur permettre de rester en contact et, le cas échéant, pour bénéficier d'un soutien. L'association lance « La Maison des Familles phase II » avec la construction de

l'extension et l'ajout de 12 chambres aux 33 existantes. Pour leur permettre de mener à bien ce projet, l'association lance le projet « Communes solidaires » et sollicite une subvention communale.

A l'unanimité, le Conseil propose de verser 100 € pour ce projet (*solde des subventions du budget communal*).

L'association Maire et Adjointes apportera de son côté une participation supplémentaire égale à celle votée par le Conseil.

Le demande de subvention est **adoptée à l'unanimité**

7°) Convention pour la répartition des frais de la psychologue scolaire – Commune de Salins-les-Bains

Délibération N° 26/2022

La psychologue scolaire qui intervient dans l'école de Port Lesney est rattachée à l'école de Salins les Bains. Il s'agit d'une fonctionnaire de l'Education Nationale. La commune de Salins les Bains a fait parvenir une convention afin de partager les frais supportés à raison de son travail (ordinateur et téléphone portable, par exemple).

Sur le fond, le Conseil ne voit pas pourquoi les frais de fonctionnement d'un agent public ne sont pas supportés par son administration de rattachement, à savoir l'Education Nationale.

Sur la forme, cette convention a été transmise sans être discutée, et les montants concernés n'y sont pas mentionnés.

Cette convention est **rejetée à l'unanimité**

8°) Décision budgétaire modificative n° 1 : Budget Commune

Délibération N° 27/2022

M. Bruno Della Santa explique que la commune a été dans l'obligation de remplacer pour quinze jours l'ATSEM à l'école maternelle. La CCVA n'ayant aucun salarié disponible à ce moment précis, a contraint la commune à avoir recours à TEMPO (*Association spécialisée dans le secteur d'activité de mise à disposition de ressources humaines*) basée à Ounans.

Afin de régler cette dépense, et se prémunir en cas de nouveau remplacement, il y a lieu de réajuster les inscriptions budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 012 : + 2000 €
- Chapitre 022 : - 2000 €

Cette décision est **approuvée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur l'avancement du chantier d'installation de la fibre optique dans le village :

Guy Mercier en charge de ce dossier fait le point de la situation : jusqu'à fin février 2022, la réalisation du plan prévu était légèrement décalée de deux mois par rapport aux prévisions. 45 poteaux avaient été posés pour servir de support aérien au câble dans les lieux non desservis par le réseau souterrain. Le câble principal arrivant du nœud de raccordement optique situé sur le grand parking à poids lourds de Pagnoz/Mouchard était réceptionné dans l'armoire dite sous-répartiteur optique située près de la mairie.

De là, les câbles étaient tirés dans tous les quartiers du village pour aboutir à certains poteaux dans un boîtier de couleur blanche qui permet de desservir jusqu'à 6 foyers. Nous avons confirmation le 9 mars par un message du chef de service numérique du département qui assure le financement et la maîtrise d'œuvre de cette partie du projet " La réception des travaux est planifiée à la fin du mois de mars. La commercialisation arrive généralement 8 à 10 semaines après la réception."

Depuis silence radio malgré nos relances. Finalement nous avons reçu un nouveau message le 1er juin "l'opération de réception des travaux est prévue à la fin du mois de juillet. La mise en service pourrait être opérationnelle en cet automne". Impossible d'avoir des explications pour justifier ce retard. C'est assez désespérant de se trouver devant cette situation. Ce projet financé par le département du JURA à hauteur de 130 millions d'euros mérite un suivi et une communication qui devraient être à la hauteur des sommes engagées et des résultats attendus avec impatience par toute une partie de la population. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, exprime son vif mécontentement qui porte autant sur le non-respect des délais prévus, que sur l'absence de communication avec les représentants de la commune.

b) Information concernant Port-Lesney Loisirs – présentée par Marie Laure Bognon Bornier

Réunion de travail avec Port-Lesney Loisirs le samedi 2 juillet 2022. Marie Laure Bognon Bornier souhaite une participation la plus large possible des membres du Conseil.

c) Point sur l'avancement du chantier Voirie – présenté par Bruno Della Santa

La première tranche des travaux (entre l'entrée du village coté route de Mouchard et le pont) s'achève. L'enrobé sera posé selon le calendrier suivant

- Nuits du 27/28 et du 28/29 : grattage de l'enrobé existant
- Nuits du 29/30 et 30/01 : pose du nouvel enrobé

Durant des quatre nuits, la circulation sera totalement interrompue sur le chantier, de 19 heures à 6 heures du matin.

Bruno Della Santa doit préparer une note d'information sur le sujet

Le chantier se transporterait ensuite sur l'autre rive. Les délais prévus sont globalement respectés.

d) Point sur l'urbanisme :

M. le Maire présente les diverses autorisations d'urbanisme enregistrées et délivrées depuis la réunion du 28 octobre 2021. Aucun droit de préemption sur la vente de biens n'a été exercé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
M. Philippe ROUAULT

PO/Le Maire,
Bruno DELLA SANTA
Adjoint au Maire

